



CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL



GUIDE PÉRISCOLAIRE

Ecoles publiques

Chers parents,

Les dernières années ont été rythmées par les travaux de l'école La Pince Guerrière. Ils ont permis d'améliorer considérablement la qualité de vie de vos enfants et de l'équipe enseignante. La cour s'aménage petit à petit et d'autres réalisations sont prévues : parcours de billes, structure de jeux, aménagement d'un coin calme.

Les acteurs éducatifs de la journée intervenant auprès de vos enfants travaillent ensemble, main dans la main. Les actions proposées dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (2018-2021) se poursuivront sur cette nouvelle année scolaire : soirée parentalité, projet Label «Eco-Ecole», mise en place de poubelles éco-solidaires,...

Ce guide vous permettra de découvrir l'ensemble des services proposés par la collectivité : avant, pendant et après le temps scolaire.



Bonne rentrée scolaire à tous les enfants !

Philippe Langlois
Adjoint à la Vie scolaire

SOMMAIRE

Le service périscolaire	3
Le projet éducatif de territoire	4

Les équipes périscolaires	5
Le Pédibus / Le Convoyage	6
L'accueil périscolaire Le Centaure	7
L'accueil périscolaire La Pince Guerrière.....	8
La restauration municipale	9
Les activités du temps du midi.....	11

Modalités d'inscription	12
Informations générales	13-15

LE SERVICE PÉRISCOLAIRE

Les temps périscolaires correspondent aux temps qui précèdent et suivent la classe et durant lesquels un encadrement est proposé aux enfants scolarisés : l'accueil du matin avant la classe, le temps de la pause déjeuner ou un accueil du soir immédiatement après la classe.

Le service périscolaire de la ville de Châteaugiron comprend :

- L'accueil du matin (regroupement des enfants au Centaure)
- Le temps méridien : restauration et temps d'activités
- L'accueil du soir : étude surveillée et accueil informel.



LES HORAIRES DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Maternelle Le Centaure	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
Accueil du matin	7h30-8h35
Temps du midi	11h45-13h35
Accueil informel	16h45-18h45
Elémentaire La Pince Guerrière	Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
Accueil du matin*	7h30-8h15
Temps du midi	12h-13h50
Etude surveillée	16h30-18h**
Accueil informel	16h30-19h

*Accueil à l'école le Centaure

** Après 18h, les enfants seront pris en charge par l'accueil informel, sans inscription préalable.

LE PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Un PEDT, c'est quoi ?

C'est un outil de collaboration locale qui rassemble l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation dans le périmètre de la Commune nouvelle. Il garantit la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles, et d'autre part, les accueils périscolaires et extrascolaires.

Quels acteurs sont présents ?

Le comité de pilotage regroupe les écoles publiques Le Centaure et La Pince Guerrière, les écoles privées de Ossé et de Saint-Aubin du Pavail, les parents élus des écoles publiques, les services périscolaires et extrascolaires de la collectivité, l'association CSF Ossé, ainsi que des élus.

Quels sont les objectifs du PEDT ?

Le PEDT se découpe en 2 axes principaux qui sont :

Axe 1 : L'enfant, citoyen de demain. Cet axe a pour objectifs de développer l'écocitoyenneté des enfants (gérer et valoriser les déchets, économiser et préserver les ressources naturelles, toucher, expérimenter et découvrir la nature).

Axe 2 : Parents, animateurs et enseignants : piliers de l'éducation. Cet axe a pour objectifs de permettre aux différents acteurs de mieux se connaître, de renforcer leurs liens, d'avoir un socle commun entre les différents temps.

Cette première année de mise en place du PEDT a déjà été riche en projets :

- Mise en place de carrés potagers à l'école élémentaire La Pince Guerrière
- Réalisation d'un trombinoscope sur les deux écoles publiques
- Périennisation de la Borne d'Apport Volontaire de papier au Centaure pour le financement des projets scolaires
- Mise en place de temps d'échanges avec les représentants des parents pour favoriser les projets mutualisés.



Mais aussi des nouveautés sur le temps de pause méridienne à La Pince Guerrière :

- Intervention du centre d'art Les 3 CHA sur deux périodes scolaires (CP au CM2)
- Participation au challenge «Parcours du cœur » (CP au CM2)
- Participation au «Parcours du cœur» (CM1)
- Découverte du collage (CM2)
- Initiation au Hip-Hop avec représentation pour les résidents de l'EHPAD Les Jardins du Castel (CM1-CM2).

LES ÉQUIPES PÉRISCOLAIRES

L'accueil périscolaire est organisé pour offrir à l'enfant un lieu de vie adapté à sa tranche d'âge, mais aussi à ses besoins.

Dans les deux écoles, une équipe de direction est chargée de l'organisation et du bon déroulement des temps périscolaires :

L'ÉQUIPE LA PINCE GUERRIÈRE



Etienne (directeur pôle périscolaire), Jean-Christophe, Jonathan, Christine (coordinatrice et responsable accueil du soir), Pierre-Jean (directeur périscolaire La Pince Guerrière), Charline, Morgane, Anthony.

Absents : Guillaume, Chloé, Steven, Ludivine et Alice, Margot.

L'ÉQUIPE DU CENTAURE



En haut : Marie-Françoise, Malvina, Chantal, Léna (directrice périscolaire Le Centaure)

En bas : Antoine, Evelyne, Mauricette, Régine, Mélissa, Sylvie, Delphine, Véronique, Paulette, Line (coordinatrice), Etienne (directeur pôle périscolaire).

Absents : Renata, Eveline, Eglantine, Chloé, Jean-Christophe, Steven, Guillaume.

LE PÉDIBUS

Le Pédibus est un service gratuit d'accompagnement des enfants pour se rendre à pied le matin à l'école. **Ce service s'adresse aux élèves d'élémentaire.** Les trajets sont encadrés par des adultes bénévoles.

Souple, ce service fonctionne sur inscription pour assurer la sécurité des enfants mais ne nécessite pas d'engagement à l'année.

Les circuits des lignes Pédibus sont disponibles sur le site internet de la Ville rubrique Enfance et jeunesse ou Déplacements.

Les formulaires d'inscription sont également disponibles sur le site internet, à l'accueil de la mairie et sur le portail familles.



A noter

Le service Pédibus fonctionne grâce à la participation d'accompagnateurs bénévoles. Sans cette participation, la ville de Châteaugiron n'est pas en mesure de maintenir ce service. **Nous recherchons des bénévoles disponibles de manière régulière ou occasionnelle. Vous êtes volontaires ?** Contactez Etienne Jegou.

A chaque rentrée scolaire, pensez à renouveler votre inscription par mail auprès du service périscolaire.

LE CONVOYAGE

Un convoyage vers les transports scolaires est proposé le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 17h pour assurer la sécurité des enfants lors des déplacements.

Les enfants doivent se rassembler dans la cour de Paul Féval. Le départ vers les transports scolaires est effectué à 16h45 sous la responsabilité de deux adultes. L'adulte est en charge de l'enfant jusqu'à son entrée dans le car et attend avec l'enfant en cas de retard du transporteur.

Contact : Etienne Jegou,
Direction pôle périscolaire - 02 99 37 76 43
direction.periscolaire@ville-chateaugiron.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE LE CENTAURE

LE MATIN :

Un service d'accueil est proposé les jours d'école pour tous les enfants (**maternelle et élémentaire**) de **7h30 à 8h35 dans les locaux de l'école Le Centaure**.

Les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation dans la salle d'accueil.

Les élèves de La Pince Guerrière sont ensuite accompagnés vers leur école, de 8h15 à 8h30 par un convoiage encadré par le personnel municipal.



A respecter

Les enfants scolarisés à l'école maternelle et les élèves de CP et CE1 doivent être accompagnés à l'accueil informel par les parents ou leurs représentants. Les enfants de CE2, CM1 et CM2 peuvent se présenter seuls. Le trajet est sous la responsabilité des parents. Aucun enfant ne peut être accueilli avant 7h30.

LE SOIR :

Les enfants scolarisés à **l'école maternelle** sont accueillis le soir au Centaure **de 16h45 à 18h45**. Les enfants sont amenés par leur ATSEM en salle de restauration et pris en charge par l'équipe d'animation.

À partir de 17h, l'entrée des parents se fait par la cour de l'école Le Centaure. Après le goûter, les enfants de PS et MS sont regroupés dans la salle «Sucre d'orge» (salle d'accueil du matin) et les GS dans la salle «Chamalow». Les enfants peuvent également jouer dehors. Entre 18h et 18h30, en fonction des effectifs, les enfants sont regroupés dans la salle «Sucre d'orge».

Le goûter est fourni et pris à la garderie (en cas d'allergie, merci d'en informer le responsable du service périscolaire - voir p.10).

Tout départ doit être signalé à un animateur, par les parents ou par leurs représentants.

A respecter

L'accueil informel ferme ses portes à 18h45 précises. Des pénalités de retard sont appliquées pour tout dépassement de cet horaire. En cas de répétition des retards, une rencontre entre le responsable du service périscolaire et les familles concernées sera organisée.

Contact : Line Delayance, Coordinatrice de site - 02 99 37 50 01
uniquement aux heures du périscolaire.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE LA PINCE GUERRIÈRE

L'ÉTUDE :

Le service d'étude surveillée est proposé aux enfants de l'école La Pince Guerrière **de 16h30 à 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.**

L'étude surveillée permet à chaque enfant de faire les leçons données par son enseignant. Dans la salle d'étude, afin de favoriser un travail personnel et sérieux, un climat favorable à la concentration est indispensable.

La ville ne fournit pas le goûter des enfants des classes élémentaires. Afin d'assurer un temps convivial, le goûter sera encadré par l'équipe d'animation dans les salles d'activités.

Afin de garantir de bonnes conditions d'étude, les enfants ne seront pas autorisés à partir avant 18h. A 18h, ils seront reconduits à l'accueil informel.

Le service d'étude surveillée assure un accueil encadré des enfants mais il ne s'agit pas d'une étude dirigée, ni de cours individuels ou d'actions de soutien scolaire. Il appartient donc aux parents de vérifier les devoirs.



L'ACCUEIL DU SOIR :

Le service d'accueil informel est proposé aux enfants de l'école La Pince Guerrière de **16h30 à 19h le lundi, mardi, jeudi et vendredi.**

L'accès à l'accueil du soir est possible par la porte d'entrée du bloc Paul Féval (parking la Gironde). Les portails sont fermés dès 16h45.

L'accueil informel est un temps de repos, de découverte et de loisirs pour les enfants. Des activités sont proposées aux enfants : manuelles, sportives et autres... Les enfants pourront y participer à leur guise mais pourront aussi proposer une activité. Il s'agit d'un temps récréatif et ludique, l'accès aux cartables n'est donc pas possible.

Le goûter est encadré par l'équipe d'animation mais n'est pas fourni par l'accueil informel.

Tout départ doit être signalé à un animateur, par les parents ou par leurs représentants.

A respecter

L'accueil du soir ferme ses portes à 19h précises. Des pénalités de retard sont appliquées pour tout dépassement de cet horaire. En cas de répétition des retards, une rencontre entre le directeur du pôle périscolaire et les familles concernées sera organisée.

Contact : Christine Berthier, responsable - 06 87 02 14 98
uniquement aux heures du périscolaire.

LA RESTAURATION MUNICIPALE

Le service municipal de restauration élabore les repas servis dans les écoles publiques. Plus de 600 repas sont confectionnés par jour au restaurant scolaire. Le restaurant scolaire poursuit l'intégration du bio dans les repas (lait, fromage, légumes, farine,...), tout en portant une attention au conditionnement (moins d'emballages, pots de grandes tailles,...)

En 2018, la part de produits bio représentait 11% des menus. La loi Egalim vise un objectif de 20% en 2022. La collectivité est accompagnée par l'association «Initiative Bio Bretagne» dans l'intégration du bio dans la restauration municipale.



Les menus sont disponibles sur le site de la ville et sur le Pensez-Y.

Moment de détente, le repas doit être pris dans de bonnes conditions : le personnel encadrant veille au respect des règles de bonne conduite et invite les enfants à goûter

EN MATERNELLE :

Les repas préparés par le restaurant municipal sont acheminés en liaison chaude à la cantine du Centaure. Les enfants déjeunent sur deux services, répartis selon leur classe.

EN ÉLÉMENTAIRE :

Les enfants de l'école La Pince Guerrière déjeunent au restaurant municipal, sur deux services, répartis selon leur classe.

A noter

Les enfants sont impliqués dans la démarche de réduction des déchets. Ils participent au tri des biodéchets qui sont ensuite valorisés en méthanisation dans une unité implantée sur le territoire de la Communauté de communes.

A respecter

Pour des raisons de sécurité, les effectifs des deux services sont équilibrés, certaines classes peuvent changer de service en cas de pic de fréquentation.

LES ALLERGIES :

En cas d'allergie alimentaire, les représentants légaux doivent en informer le guichet unique (02 99 37 58 44 - periscolaire@ville-chateaugiron.fr).

Par la suite, une rencontre sera organisée en mairie, afin de définir l'accueil le plus adapté pour l'enfant.

Les enfants présentant une allergie alimentaire bénéficient d'un repas préparé au restaurant municipal à condition que l'équipe de restauration soit en mesure de garantir leur sécurité.

Dans le cas contraire, un panier repas sera obligatoire pour l'accueil de l'enfant au restaurant municipal. Ce repas complet est fourni sous la responsabilité de la famille. Dans ce cas, la participation financière de la famille est réduite à un forfait correspondant au service et à l'encadrement.



A respecter

Pour des raisons de sécurité et en raison du nombre important d'enfants accueillis au restaurant scolaire, l'éviction totale des aliments y compris des traces est systématiquement mise en place. Par conséquent, le repas servi à votre enfant pourrait ne pas être celui annoncé sur le menu du restaurant scolaire.

Afin de garantir sa sécurité, l'enfant déjeunera toujours à la même table en élémentaire.

Contact : Etienne Jegou,
Direction pôle périscolaire - 02 99 37 76 43
direction.periscolaire@ville-chateaugiron.fr

LE TEMPS DU MIDI

EN MATERNELLE :

Un temps de sieste est organisé après le repas pour les enfants des classes de petite et moyenne section. En alternance avec les deux services de restauration, les enfants peuvent fréquenter les activités suivantes :

- dans la salle «Sucre d'orge» : activités diverses (pliage, jeux de construction...),
- dans la salle «Chamalow» : jeux de société, jeux d'imitation ou temps calme,
- dans la cour : ballon, vélo ou différents jeux collectifs.



EN ÉLÉMENTAIRE :

Avant le déjeuner, ou après selon les classes, des activités ludiques, de détente ou sportives sont proposées aux enfants :

- Ronde des jeux (jeux de société en partenariat avec la ludothèque)
- BCD (activités de lecture et de travaux manuels)
- Multisports (animé par un éducateur sportif dans une salle de sport)
- Bricole à l'école (loisirs créatifs)
- Jeux collectifs extérieurs ou intérieurs

Des ateliers ponctuels pourront également être proposés : au centre d'art Les 3 CHA, échange avec le collègue, ...

En fonction des activités sportives, des chaussures de sport adaptées pourront être demandées.

Ces activités pourront être ponctuellement déprogrammées ou modifiées par la Mairie.

LES INSCRIPTIONS

LE PORTAIL FAMILLES :

L'inscription préalable est obligatoire pour pouvoir utiliser les services périscolaires.

Les inscriptions et désinscriptions se font par le biais du portail familles accessible directement depuis la page d'accueil du site internet de la Ville (www.ville-chateaugiron.fr)

En cas de difficultés avec le portail familles (accès, identifiant, utilisation, ou autres), vous pouvez vous adresser à la mairie de 8h30 à 12h (mail : periscolaire@ville-chateaugiron.fr).



LA TARIFICATION ET LA FACTURATION :

Les tarifs sont fixés par décision du Conseil municipal.

Les factures sont adressées aux familles au plus tard le 30 du mois suivant.

Des pénalités en cas de retard ou pour non inscription préalable sont facturées aux familles.

Pour tout renseignement sur les modes de paiement, il est possible de prendre contact à la mairie auprès du service périscolaire.

A noter

Toute absence non signalée avant minuit la veille sera facturée.

Contact : Stéphanie Racapé - 02 99 37 58 44

periscolaire@ville-chateaugiron.fr

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

LES ENTRÉES ET SORTIES :

Les enfants externes sont accueillis sur la cour par le corps enseignant :

- à partir de 13h35 au Centaure
- à partir de 13h50 à La Pince Guerrière

La sortie à l'issue des classes du matin et de l'après-midi :

- **au Centaure** : la sortie s'effectue dans la classe par les enseignants
- **à La Pince Guerrière** : la sortie a lieu soit au portail côté place de la Gironde pour les classes du bâtiment du haut, soit au portail côté Victor Segalen pour les classes du bâtiment du bas par les enseignants.

Les enfants qui fréquentent les services périscolaires sont pris en charge à la sortie de la classe pour les élémentaires ou sont pris en charge par les ATSEM et sont confiés à l'équipe du soir.

LA PLACE DE LA GIRONDE :

Pour assurer la sécurité des élèves, les jours d'école, la circulation des voitures et le stationnement sont interdits place de la Gironde en raison de la circulation et des manœuvres des cars scolaires :

- **le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h10 à 8h30 et le soir de 16h40 à 17h**

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL :

Un droit d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire par les services municipaux a été institué par la loi du 20 août 2008. Les jours de grève, les enfants sont accueillis même si leur enseignant est absent pour fait de grève. Les parents sont tenus de respecter les horaires habituels de début et de fin de classe.

En cas d'absence de l'enfant, les parents doivent désinscrire leur enfant sur leur compte famille dès que possible. Toute annulation non faite sera facturée.

A RESPECTER

COMPORTEMENT :

Les règles de vie doivent être respectées par tous les enfants. Ils doivent se comporter de manière calme, courtoise, respecter les règles élémentaires de politesse et de bonne conduite.

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre propres à la vie en collectivité et contribuer à faire régner dans les lieux d'accueil, une ambiance calme et conviviale.

Tout comportement irrespectueux, agressif, injurieux envers les autres enfants ou les adultes, ainsi que des agissements perturbant la vie de groupe, ne pourront être admis et feront l'objet de sanctions :

- Fiche de liaison à la famille
- Au bout de trois fiches de liaison, rencontre en mairie avec la famille
- Mise en place d'un suivi hebdomadaire, durant un mois, avec le directeur de site
- En cas de non-amélioration, exclusion temporaire de l'enfant
- Exclusion définitive de l'enfant



LISTE DES OBJETS NON-AUTORISÉS :

Tous les objets dangereux (cutter, couteau, bouteille en verre, grosses billes, etc...), les chewing-gums, les téléphones portables, les mp3, les consoles de jeux et tout objet de valeur sont interdits dans l'enceinte des établissements.

ASSURANCES :

Les enfants inscrits au service périscolaire sont assurés contre les faits occasionnés par un accident relevant de la responsabilité civile de la Ville. Cette responsabilité ne pourra pas être mise en cause dans le cas de non-respect du règlement intérieur par l'utilisateur ou pour tout autre motif tel que le vol, la perte de vêtements ou d'objets de valeurs.

Les familles s'engagent à souscrire une assurance en responsabilité civile pour couvrir les dommages occasionnés par leurs enfants et ne relevant pas de la responsabilité de la commune.

En cas de dégradations ou détériorations occasionnées par un enfant de façon volontaire sur le matériel et les locaux, les parents se verront adresser une facture correspondant au montant de la réparation ou du remplacement de ce qui a été dégradé.



MALADIES ET DÉLIVRANCE DE MÉDICAMENTS :

En cas de maladie contagieuse, les parents sont tenus de ne pas déposer leur enfant aux services périscolaires pour éviter toute propagation.

Les parents doivent indiquer sur la fiche de renseignements, via le portail familles, le nom du médecin traitant et les différents numéros de téléphone en cas d'urgence.

Le personnel n'est pas autorisé à administrer un médicament ou autre produit pharmaceutique aux enfants sauf dans le cadre d'un protocole d'urgence nécessaire pour les enfants souffrant de troubles de la santé.

Aucun médicament ne doit être déposé dans les cartables ou mis dans les poches des enfants. En cas d'accident ou de problème de santé urgent, il sera fait appel au 112. L'enfant pourra être transporté, si la situation l'exige, vers l'hôpital. Les parents seront avertis immédiatement.

A respecter

Aussi est-il INDISPENSABLE de fournir des coordonnées téléphoniques actualisées et les éléments sanitaires demandés dans le portail familles.



CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

